

## Campagne tarifaire 2013 : la Fédération UNICANCER redoute que la baisse des tarifs ne dégrade la prise en charge des cancers en France

La Fédération française des Centres de lutte contre le cancer (Fédération UNICANCER) tient à exprimer son inquiétude face à la baisse de tarifs annoncée par le directeur général de l'offre de soins (DGOS), Jean Debeauvais, lors de la présentation des orientations de la nouvelle campagne tarifaire le 17 janvier dernier.

Pour la Fédération UNICANCER, il n'est pas équitable d'appliquer une baisse des tarifs des hôpitaux publics et des établissements de santé privés d'intérêt collectif (Espic) de l'ordre de 1,7%, alors que celle du secteur privé lucratif serait limitée à 0,5%.

Il est inacceptable que la DGOS fasse peser un effort différencié entre le public/Espic et le privé tant en ce qui concerne l'évolution d'activité qu'en matière de régulation prix/ volume. *« Alors que le marché de la prise en charge hospitalière constitue en réalité un marché unique, cela introduit une distorsion de concurrence puisque les gains de part de marché du secteur public/Espic sont pénalisés par une baisse de tarif et que, au contraire, la perte de parts de marché du privé est compensée par une baisse de tarif moindre. »*, critique le Pr Josy Reiffers, président de la Fédération UNICANCER.

La Fédération dénonce également une campagne tarifaire 2013 en désaccord avec les engagements qui figurent dans les plans de santé publique, notamment le Plan cancer 2009-2013. Les nouvelles règles tarifaires qui différencient les établissements par secteur, sans prendre en compte le type d'activité, vont occasionner des situations intenable. *« Le cancer est une maladie avec une incidence croissante, ce qui entraîne une augmentation d'activité pour les établissements de santé concernés par sa prise en charge. Le paradoxe avec les nouvelles modalités présentées par la DGOS, c'est qu'elles pénalisent le plus fortement les établissements les plus attractifs pour les patients tels que les Centres de lutte contre le cancer. »*, explique le Pr Reiffers.

### Un effort économique de 15 millions d'euros pour les CLCC

Dans un contexte économique déjà très tendu pour les Centres de lutte contre le cancer (CLCC), la baisse des tarifs de 1,7% annoncée représentera un manque à gagner de 15 millions d'euros. Ce montant s'ajoute à un déficit cumulé au niveau du Groupe des CLCC estimé à 18 millions d'euros pour l'année 2012. *« Au-delà du déséquilibre budgétaire, la baisse des tarifs va gravement amputer l'investissement au moment où la prise en charge du cancer évolue et nécessite des plateformes modernes. »* alerte le Pr Reiffers.

La Fédération UNICANCER demande à la DGOS un modèle de financement incluant une baisse de tarifs moins importante pour les GHS (groupes homogènes de séjour) concernés par les plans de santé publique (cancers, soins palliatifs, activités lourdes et AVC). Le principe de neutralité tarifaire ne peut pas faire l'objet d'une stricte application au détriment de ces priorités nationales de santé publique. La construction tarifaire doit s'accompagner de dispositions économiques incitatives permettant d'améliorer la prise en charge de malades atteints du cancer. Actuellement, certaines prises en charge, définies comme prioritaires par le Plan cancer, telles que les soins de support, les soins innovants et les activités de recours ne bénéficient d'aucun dispositif de financement.

Première cause de mortalité en France, avec plus de 350 000 nouveaux cas par an, le cancer nécessite, un investissement et un soutien affirmés et pérennes des pouvoirs publics. C'est la condition *sine qua non* pour que les CLCC puissent continuer d'assurer leurs missions de service public et garantir une prise en charge du cancer innovante, coordonnée, au plus proche des attentes des patients et pleinement conforme aux objectifs fixés par le Plan cancer.

***A propos d'UNICANCER et de la Fédération française des Centres de lutte contre le cancer***

*Seul groupe hospitalier exclusivement dédié à la lutte contre le cancer, le Groupe UNICANCER a été créé en 2011 par les Centres de lutte contre le cancer et leur fédération. Constituant un réseau régional et national, les Centres de lutte contre le cancer sont des établissements de santé privés à but non lucratif, participant au service public hospitalier. Ils assurent des missions de soins, de recherche et d'enseignement, avec une prise en charge en conformité avec les tarifs conventionnels et l'absence de pratiques libérales. Le groupe est porteur d'un modèle de cancérologie basé sur l'individualisation des traitements et le continuum recherche-soins.*

*UNICANCER est piloté par la Fédération française des Centres de lutte contre le cancer (Fédération UNICANCER), l'une des quatre fédérations hospitalières représentatives dans notre pays. La Fédération UNICANCER a été fondée par les Centres en 1964 pour gérer leur convention collective et les représenter auprès des pouvoirs publics.*

***UNICANCER en chiffres*** : 20 établissements de santé, 16 000 salariés, 1,8 milliard d'euros de recettes, plus de 250 essais cliniques en cours, plus de 100 000 patients hospitalisés par an.

*Pour plus d'information : [www.unicancer.fr](http://www.unicancer.fr)*

**Contacts presse :**

Karen Candau > Directrice de la communication > 01 44 23 55 66 > [k-candau@unicancer.fr](mailto:k-candau@unicancer.fr)

Viviane Tronel > Chef de projet communication > 01 76 64 78 00 > 06 22 19 92 58 > [v-tronel@unicancer.fr](mailto:v-tronel@unicancer.fr)

Agathe Lasne > Chargée de communication > 01 71 93 67 06 > 06 18 38 96 23 > [a-lasne@unicancer.fr](mailto:a-lasne@unicancer.fr)